

LIECHENSTEIN

Sont reconnus au titre de la directive 2005/36/CE. Annexe V.7

Pays	Titre de formation	Organisme qui délivre le titre de formation	Certificat qui accompagne le titre de formation	Année universitaire de référence
Liechtenstein	Dipl.-Arch. FH Für Architekturstudien- kurse, die im akademischen Jahr 1999/2000 aufgenommen wurden, einschliesslich für Studenten, die das Studienprogramm Model B bis zum akademischen Jahr 2000/2001 belegten, vorausgesetzt dass sie sich im akademischen Jahr 2001/2002 einer zusätzlichen und kompensatorischen Ausbildung unterzogen <i>(Pour les cours d'architecture suivis au cours de l'année universitaire 1999/2000, y compris pour les étudiants ayant suivi le programme de diplôme modèle B jusqu'à l'année académique 2000/2001, à condition qu'ils n'aient pas fréquenté l'année académique 2001/2002 soumise à une formation complémentaire et compensatoire</i>	Fachhochschule Liechtenstein <i>(Universität du Liechtenstein)</i>		1996/1997

Sont reconnus au titre de l'Annexe V.6 – droits acquis

Les diplômes délivrés par la "Fachhochschule" (Dipl.-Arch. (FH))
Année académique de référence : 1997 /1998